**Projet de loi 6442 portant modification**

**1. du Code du travail ;**

**2. des articles 1er et 2 de la loi du 3 août 2010 1) portant introduction de diverses mesures temporaires visant à promouvoir l'emploi et à adapter les modalités d'indemnisation de chômage et complétant ou dérogeant à certaines dispositions du Code du travail; 2) modifiant les articles L. 513-3, L. 521-7 et L. 523-1 du Code du travail; 3) modifiant la loi modifiée du 17 février 2009 portant: 1. modification de l'article L. 511-12 du Code du travail; 2. dérogation, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L. 511-5, L. 511-7 et L. 511-12 du Code du travail ;**

**3. des articles 2 et 3 de la loi modifiée du 17 février 2009 portant 1. modification de l'article L. 511-12 du Code du Travail; 2. dérogation, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L. 511-5, L. 511-7 et L. 511-12 du Code du Travail**

Le projet de loi vise d’abord à proroger, jusqu’au 31 décembre 2013, différentes dispositions légales dont la validité est actuellement limitée jusqu’au mois d’août 2012, respectivement jusqu’au mois de décembre 2012.

Par ailleurs, le projet entend apporter quelques modifications ponctuelles aux dispositions régissant le chômage partiel de source structurelle.

Le projet propose également d’abroger le point 1 de l’article L. 131-3(1) du Code du travail aux termes duquel l’exercice de l’activité d’entrepreneur de travail intérimaire ne peut être autorisé par le ministre qu’à la condition qu’il le soit à titre exclusif.

Finalement, le projet vise à modifier l’article L. 523-1(2) afin de créer la possibilité de prolonger les périodes d’occupation temporaire indemnisées des chômeurs de plus de 50 ans.